



Tarbes  
Le 11/10/2019

## MOUVEMENT DE GRÈVE DES SAPEURS-POMPIERS PRÉSENCE AU CD 65 , le 11 octobre 2019

Le 11 octobre 2019, des sapeurs-pompiers professionnels des Hautes-Pyrénées sont venus manifester devant le Conseil Départemental en sollicitant d'être reçus par les élus qui se trouvaient en session.

Certains sapeurs-pompiers de garde des casernes de Tarbes et de Rivadour se sont également rendus sur site avec les véhicules opérationnels, ce qui n'est pas acceptable.

Une délégation a été reçue par l'assemblée départementale afin d'exposer leurs revendications nationales et locales, notamment en matière d'effectifs.

Le président du Conseil d'Administration du SDIS des Hautes-Pyrénées tient à rappeler qu'il y a 20 ans, le SDIS comptait environ 900 sapeurs-pompiers volontaires, 50 sapeurs-pompiers professionnels et 25 personnels administratifs et techniques spécialisés. L'effectif des volontaires a augmenté d'un tiers, l'effectif des professionnels a pratiquement quadruplé alors que l'effectif des administratifs et techniciens a doublé.

Concernant la sollicitation opérationnelle, les sapeurs-pompiers ont réalisé 18 276 interventions en 2011 contre 19 765 interventions en 2018 soit une augmentation de + 8.14%. Au cours de cette même période, les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels sont passés de 170 à 191 en 2019 soit une augmentation de +12.5%.

Le SDIS des Hautes-Pyrénées a été également précurseur en 2013, en uniformisant les temps de garde pour les faire évoluer vers des séquences de 12 heures de travail alors que cette organisation n'est toujours pas mise en place dans la grande majorité des SDIS en France.

Les efforts financiers faits par le Conseil Départemental, les communes et intercommunalités ont également permis d'investir massivement dans la modernisation du parc des véhicules et, avec l'appui de l'État, dans la rénovation de la quasi-intégralité des centres de secours du Département.

La dernière reconstruction du Centre de Secours Principal de Tarbes en est le dernier exemple pour un montant de 4,1 millions d'euros hors taxes.

Conscient de l'augmentation importante des secours à personnes dans notre département, un travail piloté par le Préfet des Hautes-Pyrénées, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, les Hôpitaux et les transporteurs sanitaires privés devrait permettre de faire évoluer la répartition des prises en charge par le SDIS.

Contact presse  
05 62 38 18 01  
05 62 38 18 00

directeur  
@sdis65.fr